



SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. Oliver James Seraphin, premier ministre et ministre des affaires extérieures du Commonwealth de la Dominique.....	695
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (fin)	
Déclaration de M. Bangui (République centrafricaine)....	699

**Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).**

Allocution de M. Oliver James Seraphin, premier ministre et ministre des affaires extérieures du Commonwealth de la Dominique

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, l'Assemblée va entendre une déclaration de Son Excellence M. Oliver James Seraphin, premier ministre et ministre des affaires extérieures du Commonwealth de la Dominique. J'ai grand plaisir à accueillir Son Excellence, M. Oliver James Seraphin, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée générale.

2. M. SERAPHIN (Dominique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, le Commonwealth de la Dominique voudrait vous féliciter de votre élection au poste de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, et vous souhaiter plein succès dans vos nouvelles fonctions. Que l'Assemblée vous ait élu à ce poste est une preuve manifeste de sa foi dans vos capacités de vous acquitter de ces hautes responsabilités. Le Commonwealth de la Dominique salue également la République-Unie de Tanzanie, dont vous êtes un diplomate éminent.

3. Le Commonwealth de la Dominique félicite également le Secrétaire général de son rapport complet et instructif portant sur les travaux des Nations Unies au cours de l'année passée [A/34/1]. Le rapport nous montre que l'on peut espérer que les Nations Unies continueront le travail admirable qu'elles ont entrepris, dans l'esprit de paix, de sécurité et de fraternité qui a inspiré la création de l'Organisation. Il est à noter — le rapport l'indique de manière réaliste — que tout ne va pas très bien dans de nombreux domaines qui préoccupent notre organisation, notamment pour ce qui est du maintien de la paix. On peut espérer que chacun d'entre nous fera son examen de conscience en ce qui concerne les principes de la Charte et ainsi réaffirmera son allégeance à ces principes.

4. Le Commonwealth de la Dominique tient à féliciter la nation sœur de Sainte-Lucie, qui est devenue le 152^e Membre de l'Organisation au cours de la présente session de l'Assemblée générale, et nous nous réjouissons à l'idée

d'accueillir dans un proche avenir l'Etat de Saint-Vincent. Nous sommes sûrs que nous pourrons travailler facilement avec tous les Membres de l'Organisation. Nous tenons également à remercier tous les Membres qui ont appuyé et salué notre admission à l'Organisation des Nations Unies et qui ont défendu nos intérêts en cette enceinte.

5. On dit que ce qui est évident et bien connu peut être répété à bon escient à certains moments et en certains lieux. Qu'il me soit donc permis de faire remarquer, en soulignant le fait, que le Commonwealth de la Dominique est un petit pays. Et c'est avec plaisir que je songe également au proverbe selon lequel dans les petits pots se trouvent les bons onguents. Nous espérons sincèrement que ceux qui représentent notre pays ici se conformeront avec panache aux traditions de l'Organisation et de la communauté internationale tout entière, ce qui confirmera les droits fondamentaux de toutes les nations libres et indépendantes, quelles que soient leurs dimensions, de participer aux délibérations de l'Assemblée.

6. L'arrivée sur la scène mondiale d'un grand nombre de petits Etats, ou mini-Etats, notamment dans les Antilles, est l'un des phénomènes de la seconde moitié du xx^e siècle. Sans doute la communauté mondiale a-t-elle reconnu ce phénomène, mais l'on a fait bien peu encore, sur le plan concret, pour s'attaquer aux problèmes très réels auxquels doivent faire face ces Etats — par exemple le fait qu'ils ne sont pas économiquement viables et qu'ils dépendent beaucoup trop des puissances métropolitaines. On a pris acte avec beaucoup d'inquiétude du risque d'affrontement qui a surgi entre deux des superpuissances mondiales au seuil même de l'archipel des Antilles. Les incidences peuvent en être très sérieuses, notamment en ce qui concerne le développement futur de nos pays et la stabilité de la région tout entière; nous espérons donc que cette situation sera promptement résolue au mieux des intérêts du bassin des Antilles.

7. On sait fort bien que le Commonwealth de la Dominique est devenu un Etat souverain, politiquement et juridiquement indépendant, le 3 novembre 1978, il y a donc un an à peine. L'histoire politique, sociale et constitutionnelle tourmentée de notre Etat jusqu'à cette date est assez intéressante, je crois. Cependant, nous savons que de nombreux autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ne connaissent pas notre histoire en détail. Notre pays est un Etat antillais, situé à 61° de longitude ouest et 15° de latitude nord, qui ne couvre que 289,5 miles carrés et compte environ 80 000 habitants. Il est situé entre deux départements de la République française — la Guadeloupe, à environ 30 miles au nord, et la Martinique, à environ 30 miles au sud. Cette proximité géographique a entraîné, sur le plan culturel, de dynamiques rapports étroits, comme le prouve le fait qu'un grand nombre d'habitants de la Dominique parlent encore un dialecte français.

8. L'économie essentiellement agricole orientée vers l'exportation est fondée principalement sur la banane, qui

représente environ 60 p. 100 de nos exportations et 80 p. 100 de nos recettes en devises, et sur une petite quantité d'agrumes et de noix de coco. Le tourisme commence à démarrer, mais vient d'être brutalement freiné, comme tant d'autres choses dans mon pays, en raison des énormes dommages causés par le cyclone David le 29 août 1979.

9. L'histoire des pays du tiers monde peut se dérouler comme un drame fascinant et douloureux, mais la nôtre pourrait prétendre à la première place si des prix devaient être attribués. Vers la fin de 1978 et au début de 1979, la terrible cercosporiose a, dans le Commonwealth de la Dominique, plongé la culture de la banane dans le chaos. L'énumération des conséquences d'un tel événement sur une économie qui repose essentiellement sur le tourisme et, naturellement, sur l'agriculture est beaucoup trop longue pour être entreprise. On peut cependant se rendre compte de l'ampleur des repercussions lorsqu'on réalise que, dans le Commonwealth de la Dominique, la culture de la banane, qui est une entreprise à forte intensité de travail et occupait plusieurs milliers de personnes, représentait l'essentiel de nos exportations et de nos recettes en devises, comme je l'ai déjà dit. Tout cela se relie et s'entrelace, puis se répercute sur l'ensemble de l'économie et, par voie de conséquence, sur la vie et les moyens de subsistance de la population tout entière. Le désastre de la cercosporiose était à peine surmonté que le peuple du Commonwealth de la Dominique se lançait dans une lutte démocratique et constitutionnelle — qui a duré 24 jours — en vue de remplacer, sans recourir à la violence et dans le cadre de la constitution dont il s'est doté lors de son indépendance, un gouvernement qu'il jugeait dictatorial. Le prix à payer, sur le plan économique, pour ces 24 jours de lutte populaire a été très élevé, mais la fin constitutionnelle sans précédent de cette lutte, qui s'est terminée par la victoire du peuple et le maintien de la démocratie, de l'intégrité de la constitution et du respect des libertés et droits fondamentaux du peuple du Commonwealth de la Dominique, comporte des leçons pour les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et, en fait, pour tous ceux qui s'intéressent véritablement au maintien de constitutions démocratiques et à la lutte universelle pour la sauvegarde des libertés et droits fondamentaux de ceux qui, chez eux et à l'étranger, sont opprimés.

10. Le Commonwealth de la Dominique ne s'était pas encore relevé du choc et des rigueurs de cette lutte lorsque les forces de la nature se sont déchaînées de manière tout à fait imprévue et ont plongé dans le chaos l'économie, l'infrastructure et d'autres aspects de la vie dans mon pays.

11. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/34/1] est, à maints égards, intéressant, mais pas vraiment surprenant. Les observations que l'on y trouve au sujet de l'état économique et politique de la communauté internationale, bien que sombres du point de vue immédiat des pays du monde les moins développés, constituent un bon baromètre de l'état de l'esprit humain en une époque où l'on parle tant, où l'on discute tant, où, dans les journaux, l'on fulmine tant au sujet des droits de l'homme et, par voie de conséquence d'un nouvel ordre économique international — un bon indice, en fait, de la sincérité d'un dialogue Nord-Sud stérile.

12. La Dominique continue, à l'instar d'autres Etats des Antilles, à déplorer la politique d'*apartheid* d'Afrique du Sud. Cette politique de casse-cou échouera, avec le temps. La dynamique des échanges et des rapports internationaux l'exige. Notre expérience nous a appris, tout récemment, qu'un peuple qui souffre et qui est privé de tout se ré-

volte toujours contre ses oppresseurs. Ce qu'il faut espérer, c'est qu'il ne faudra plus très longtemps pour mettre un terme à cette abomination qu'est l'*apartheid* et que sa fin ne coûtera pas trop cher en vies humaines. Entre-temps, il faut condamner sévèrement les pays qui, pour des raisons économiques ou autres, continuent de soutenir, directement ou indirectement, ce système raciste inhumain, en contrevention des sanctions des Nations Unies, de la conscience, de la bonne foi et de toute décence humaine. C'est seulement en observant scrupuleusement les sanctions les plus sévères décrétées contre ce système maudit de dégradation et d'exploitation de l'homme — que ces sanctions soient imposées par des nations à titre individuel ou par la communauté internationale — que le système sera amené à résipiscence. Le Gouvernement et le peuple du Commonwealth de la Dominique louent hautement tous les pays qui partagent leurs convictions à ce sujet.

13. Nous pensons — c'est peut-être l'avis d'un pays arrivé depuis peu dans l'arène de la politique internationale — que reconnaître le droit de tous les peuples de la région à une patrie sûre, dans laquelle ils peuvent vivre dans la dignité, et leur permettre d'exercer ce droit, c'est s'attaquer aux sources des troubles que connaît en permanence le Moyen-Orient. Tant que ce principe fondamental ne sera pas respecté et appliqué avec vigueur, la situation au Moyen-Orient ne cessera de se détériorer et aura des retombées dangereuses sur la communauté internationale.

14. Nous ne voulons pas que les Antilles deviennent un pion sur l'échiquier international. Le Commonwealth de la Dominique croit au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains et indépendants. Nous sommes également convaincus que les Etats indépendants ont le droit souverain de choisir leurs alliés. Nous exprimons donc des réserves quant aux ingérences dans les affaires intérieures d'autres Etats indépendants.

15. Monsieur le Président, mon gouvernement sait parfaitement ce que vous avez fait en qualité de président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et est pleinement conscient du caractère impératif de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, de 1960. Nous voudrions donc recommander aux Etats Membres et au Comité spécial de la décolonisation de surveiller attentivement les puissances qui, avec subtilité et en ayant recours à une terminologie euphémiste, perpétuent le processus et le système de la colonisation sous sa forme ancienne et sous de nouvelles formes, ainsi que par des moyens économiques ou idéologiques. Le Commonwealth de la Dominique sait en outre qu'il existe de nombreux territoires et peuples qui souffrent encore sous le joug de la colonisation, mais qui veulent leur indépendance politique, qui veulent accéder à l'autodétermination et dont les espérances sont déçues d'une manière ou d'une autre. Ce serait courir au désastre que de résister aux souhaits, à la volonté et à la détermination de ces peuples. Il faudrait reconnaître, en tant qu'obligation morale et humaine énoncée par le droit international, qu'une métropole colonisatrice a le devoir de préparer ceux qu'elles colonisent à l'indépendance sans que cette obligation leur serve pour autant d'excuse pour maintenir et prolonger le statut colonial. Cette préparation devrait aussi comprendre l'installation d'une infrastructure suffisamment solide et saine, car un peuple colonisé ne pourra jamais être dédommagé de l'exploitation matérielle, physique, sociale, culturelle ni de celle de ses ressources dont est responsable la colonisation. Cela lui permettrait, au moins, de "décoller"

dans un délai raisonnable. A cet égard, le Commonwealth de la Dominique ferait preuve d'hypocrisie en prétendant avoir bénéficié de largesses du Royaume-Uni, dans ce domaine. Même à ce jour, nous ne saurions prétendre avoir réussi — à supposer que nous ayons eu le moindre succès — à obtenir ne serait-ce même qu'un petit cadeau d'indépendance de la part de ce pays. Si cet échec est attribuable au Commonwealth de la Dominique — comme certains le voudraient —, il est néanmoins une condamnation criante du colonialisme.

16. La littérature sur les questions économiques internationales est à la fois ancienne et nouvelle; elle est volumineuse et ne cesse de croître, car le débat et les récriminations continuent à l'infini. Mais le fait est que les riches s'enrichissent alors que les pauvres s'appauvrissent, tout au moins quantitativement. Ce que nous faisons maintenant, et certains s'en réjouissent, c'est recourir à l'échappatoire que constitue la formule : "Nouvel ordre économique international". Il ne fait pas de doute que cet ordre est nécessaire, maintenant comme auparavant. Mais ce qui semble avoir toujours été mis en cause, c'est la volonté et la détermination d'instituer cet ordre.

17. Le Commonwealth de la Dominique connaît l'ensemble des questions et des facteurs importants, qu'ils soient d'ordre intérieur ou international, qui peuvent militer contre une réalisation rapide d'un équilibre international économique. Ce qu'il est difficile d'accepter c'est la psychologie à courte vue qui perpétue l'emploi de ces facteurs plausibles pour continuer et renforcer un système économique qui, sans nul doute, est injuste, explosif et finalement autodestructeur.

18. Pour compliquer la question, le monde se heurte à une crise de l'énergie à laquelle il ne semble pas pouvoir trouver de solution. Nous comprenons assurément les politiques et les impératifs internes et internationaux qui compliquent le problème relatif au pétrole. Nous comprenons que, par exemple, dans certains milieux, il faut réparer les lourdes pertes qui résultent de l'exploitation, et nous comprenons aussi la contre-réaction qui consiste à ne pas permettre à d'anciennes colonies d'utiliser le pétrole en tant qu'arme ou moyen de chantage. Comme le Secrétaire général, ce qu'il nous est difficile d'accepter c'est le divorce forcé et artificiel de la question de l'énergie du reste des questions économiques internationales. Cet argument ne nous impressionne pas, car nous sommes sceptiques en ce qui concerne les conséquences finales de ce divorce sur les économies de pays "innocents" et pour les millions de citoyens ordinaires du monde entier. Nous pensons donc que le Secrétaire général a raison lorsqu'il dit dans son rapport sur l'Organisation :

"Nous devons organiser nos efforts pour faire sortir de l'impasse actuelle les négociations sur l'instauration du nouvel ordre économique international;

"Nous devons nous attaquer vigoureusement au problème de l'énergie, qui est un problème majeur, et lancer une action coordonnée et novatrice dans ce domaine;

"Nous devons faire face de manière concertée et efficace aux problèmes urgents des pays en développement importateurs de pétrole." [Voir A/34/I, sect. V.]

19. Compte tenu de ce qui précède sur la politique internationale et la scène économique, je voudrais maintenant revenir à la situation qui existe chez nous.

20. Qu'il me soit permis de vous présenter le tableau de la dévastation qui s'est abattue sur mon pays à la suite du

cyclone David. S'il est une catastrophe qui a attiré l'attention de la communauté internationale sur notre pays, c'est précisément celle-là; ce qui n'est pas étonnant si l'on considère que ce cyclone est le pire de ceux qui ont sévi depuis 100 ans. Les vents ont atteint jusqu'à 175 miles à l'heure. Après un changement de direction, il s'est abattu à l'improviste sur la Dominique. Antérieurement à ce cyclone, l'économie de la Dominique, à l'instar de celle des autres pays des Antilles, était ouverte; les importations représentaient environ 70 p. 100 du produit national brut. Elle était fondée en particulier sur la monoculture de la banane qui constituait environ 80 p. 100 de nos recettes à l'exportation. Cette récolte était sujette aux fluctuations extérieures des prix et les producteurs dominicains ne pouvaient assurément s'opposer aux caprices de la nature.

21. Au cours des quelques dernières années, l'île a dû faire face à des difficultés de balance des paiements. L'économie a crû au cours des années 60 mais a diminué au cours de la présente décennie, et l'augmentation du produit national brut de 3.5 p. 100 s'est accompagnée d'une croissance de la population de 1.6 p. 100. La situation s'est encore aggravée par le déclin de la production de bananes, le taux du revenu annuel moyen par habitant étant passé à 6 p. 100. En outre, l'économie s'est heurtée à des problèmes très graves, dont une chute du produit national brut de 12 p. 100 en 1974.

22. C'est à ce moment là que la crise du pétrole a affecté les prix et les coûts de production. Les prix des engrais ont dépassé les augmentations des prix à la ferme, les exportations agricoles ont diminué de 15 p. 100, la production industrielle est devenue stagnante depuis que les industries de la pierre ponce et du bois ont cessé leurs activités en 1975; enfin, le tourisme a diminué du fait de la récession mondiale et d'une mauvaise publicité pour l'île. Les comptes commerciaux ont diminué, les importations réelles ayant baissé de 30 p. 100 et les exportations de 10 p. 100. Les importations de machines et de biens manufacturés ont diminué de 50 p. 100, ce qui correspond à une stagnation des investissements et à une réduction de la consommation locale. Le gouvernement n'a pu éviter les déficits continus, en dépit d'une augmentation de la fiscalité. Il n'a pas été possible de maintenir le niveau des revenus en termes réels et l'économie a décliné au cours de cette période, réduisant les revenus potentiels. Les crédits budgétaires et bancaires, ainsi que le financement du fond de sécurité sociale, n'ont pas été suffisants pour couvrir les déficits toujours croissants.

23. A la fin de 1977, la situation avait encore empiré. Les fonctionnaires, au mois de septembre 1977, ont fait grève pendant six semaines, paralysant l'économie du pays. L'arrêt de la navigation aérienne et maritime a mis fin aux importations durant cette période. Les comptes courants de 1977 montrent que le déficit du programme d'assistance en cas d'urgence, géré par la Banque de développement des Antilles, s'élève à 4,5 millions de dollars. Les finances pour 1977-1978 se sont encore détériorées, avec le règlement de la grève des fonctionnaires qui a coûté 5,4 millions de dollars, soit 27 p. 100 du revenu de l'année précédente.

24. De plus en 1978, la production de bananes a continué à décroître : 4 000 acres ont dû être détruites en novembre et en décembre 1978, étant donné les ravages causés par une maladie soudaine qui en a affecté l'industrie. Le seul secteur de l'économie qui ait connu quelque succès était celui de la production de savon, qui a doublé du fait de l'importation de l'huile de palme. L'industrie de la noix de coco a également vu augmenter sa production étant donné l'augmentation de la demande de noix de coco en Europe et dans les

Antilles ainsi que la pénurie d'huiles et de graisses végétales sur le marché mondial.

25. C'est dans ce sombre contexte que le gouvernement, en exposant ses buts pour réaliser un développement économique, a considéré qu'il fallait améliorer la qualité de la vie de la population rurale, élever le niveau de vie de toute la population en accroissant le rythme des activités économiques, et donner ainsi de plus grandes possibilités d'emplois rémunérateurs à la population du pays, tenir compte des besoins alimentaires de la population et assouplir l'économie grâce à la diversification de l'agriculture. Jusqu'au 29 août de cette année, il a fallu exploiter toutes les possibilités afin d'atteindre ces objectifs.

26. Cependant, le cyclone David a aggravé considérablement cette situation, qui est devenue tragique. Dans le Commonwealth de la Dominique, le 29 août 1979, il n'y avait pas de noix de coco, pas de bananes, et presque plus d'agrumes ni de provisions alimentaires. En outre, le cyclone David a balayé et anéanti notre infrastructure déjà très faible. Nos facilités portuaires sont presque entièrement détruites; nous n'avons ni hydro-électricité ni d'autres formes d'électricité; il n'y a plus de communications téléphoniques intérieures; les villages ne peuvent plus être desservis par un quelconque moyen de communication; plusieurs de nos routes principales et de nos routes de desserte agricoles ont été sévèrement endommagées ou détruites et ne seront pas réparées avant bien longtemps; la presque totalité des écoles et des bâtiments publics ont été endommagés ou détruits. Aujourd'hui, nous avons des difficultés à reprendre, ne serait-ce qu'un semblant d'activité scolaire, et les écoliers sont livrés à eux-mêmes, à la maison, hors des écoles, ou dans des écoles à l'étranger, loin de chez eux.

27. Quelque 60 000 personnes de notre population sont actuellement sans abri ou dans des abris provisoires improvisés, souvent peu solides et même malsains; les sans-abris vivent dans des tentes et dans des bâtiments publics qui n'ont pas été trop endommagés. Notre niveau de chômage déjà très élevé s'est trouvé aggravé de manière considérable.

28. En bref, la Dominique est détruite et a besoin de toute l'assistance internationale qu'elle pourrait recevoir. Mais notre esprit, notre orgueil et notre sens de l'équité n'ont pas été découragés par l'expérience que nous avons vécue et nous ne voulons pas donner la possibilité à des opportunistes d'exploiter notre situation de besoin pour tirer des avantages idéologiques, sur le plan régional ou international, au détriment du peuple du Commonwealth de la Dominique.

29. C'est ainsi que les quatre objectifs que s'était assignés le Commonwealth de la Dominique ont revêtu un caractère de plus grande urgence que par le passé et requièrent une application immédiate. Nous avons la plus grande conviction, en ce qui nous concerne, qu'il est clair et sans équivoque que la communauté internationale entendra notre appel. Nous adressons donc un appel particulier, aussi clair que possible — c'est le langage du cœur — afin que l'on nous aide en cette heure de souffrance et de besoin. Le Commonwealth de la Dominique a besoin d'une reconstruction complète.

30. Quelle que soit l'aide ultérieure qui puisse nous être offerte à la suite du présent appel et après l'étude entreprise par la CEPAL¹ sur la situation dont nous souffrons actuellement dans notre pays, nous espérons que tout cela se répercutera, grâce à cette assemblée, aux gouvernements à travers

le monde. Nous espérons que cet appel sera compatible avec les besoins véritables du Commonwealth de la Dominique, tels qu'ils ont été décrits par mon gouvernement. Nous souhaitons que cet état de fait soit connu et reconnu par une très large audience. J'ai employé le terme "aide ultérieure" en toute conscience, car notre gratitude sans limites doit aller à de nombreux gouvernements et institutions qui ont accouru si rapidement au secours de notre pays et de notre peuple et qui se sont efforcés de nous procurer un soutien et un soulagement immédiats, et à tant d'autres qui ont promis leur aide, laquelle, nous l'espérons, se matérialisera très rapidement face à une situation d'urgence.

31. Je voudrais remercier publiquement tous ces gouvernements, organisations et institutions qui nous ont aidés ou qui ont offert de nous aider. Nous voulons dire à ceux qui nous ont déjà aidés que nous aimerions compter sur leur aide ultérieure, s'ils sont en mesure de le faire. A ceux qui n'ont pas encore offert de nous aider ou qui n'ont pas encore eu l'occasion de le faire savoir, nous disons que nous sommes encore dans le besoin et que nous pouvons accepter toute assistance compatible avec ces besoins. Nous adressons des remerciements très sincères à l'Organisation des Nations Unies et à son administration pour leurs manifestations de sympathie et leur aide. Nous sommes sûrs que l'Organisation continuera à prouver de manière tangible sa préoccupation et sa sollicitude à notre égard.

32. A tous nous disons que la tâche immédiate et fondamentale qui s'annonce pour le Commonwealth de la Dominique, c'est la reconstruction globale de notre pays qui émerge d'un désastre naturel que l'homme ne peut absolument pas contrôler, malgré ses connaissances techniques très poussées.

33. Les efforts de reconstruction sont au départ du ressort de la Dominique; mais dans ce "grand village" qui est notre monde, et dans un esprit de fraternité, de paix, de stabilité et de coopération internationales, nous espérons que la communauté internationale n'abandonnera pas le Commonwealth de la Dominique et les Dominicains à leur sort. Le Commonwealth de la Dominique est effondré, mais il n'est pas désespéré. Nous sommes sûrs que, par la grâce de Dieu tout puissant et avec l'aide de nos amis, nous reconstruirons notre pays.

34. En conclusion, Monsieur le Président, nous voudrions vous féliciter à nouveau pour votre élection à ce poste de grande responsabilité et nous espérons que votre tâche sera couronnée de succès.

35. En tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, nous aimerions faire savoir que nous nous en tenons aux principes et aux objectifs proclamés par la Charte des Nations Unies. Nous respectons la souveraineté et l'intégrité territoriale de toutes les nations, grandes ou petites. Nous respectons le droit souverain qu'a chaque nation de prendre ses propres décisions, et nous attendons de tous les autres Etats qu'ils se soumettent à l'obligation de respecter cette décision. L'un des corollaires contraignants au principe de l'intégrité territoriale est le droit souverain d'un Etat à contrôler les ressources naturelles qu'il possède. Nous nous élevons contre toute tentative, ouverte ou dissimulée, faite pour s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats souverains. Les informations concernant la situation internationale semblent montrer que la majorité des peuples, notamment ceux du tiers monde, se prononce en faveur de relations internationales équitables au niveau économique et à d'autres niveaux, sans que quiconque fasse l'objet de pressions pour s'aligner sur l'idéologie dépassée d'un bloc

¹ Voir document E/CEPAL/PLEN.13/G.6.

ou d'un autre. Le Commonwealth de la Dominique s'identifie à cet état d'esprit et pense qu'il serait téméraire d'essayer d'aller à l'encontre de ces principes ou de les modifier, au risque d'entraîner un déséquilibre pour la paix internationale.

36. J'ai conscience qu'il y a de nombreux problèmes qui se posent à notre organisation aujourd'hui que je n'ai pas abordés, y compris certains qui revêtent une acuité particulière pour le Commonwealth de la Dominique — par exemple le projet de convention sur le droit de la mer —, tout en ayant longuement mobilisé l'attention de cette assemblée sur des problèmes qui nous sont propres. Cependant, il ne s'agit pas d'une négligence de ma part, mais d'un désir d'exposer à la communauté mondiale les contraintes très dures qui nous empêchent, en tant que mini-Etat récemment indépendant, de faire face aux tempêtes économiques et politiques qui soufflent actuellement sur le tiers monde.

37. Nous espérons que les expressions de bonne foi et les bonnes intentions, continues et répétées, de la part des Etats Membres trouveront un terrain d'application dans le Commonwealth de la Dominique.

38. Nous serons heureux de participer d'une façon permanente aux affaires de cette organisation. Nous voulons conserver et justifier la confiance de toutes les nations récemment indépendantes et libres et montrer que, dans nos nouvelles relations avec nos anciens maîtres et nos frères qui nous attendent dans la communauté des nations, toutes les ressources disponibles seront bientôt maîtrisées pour le bien commun, car nous comprenons que l'équité est la qualité de base sur laquelle les années 80 devront se fonder si l'on veut trouver une solution universelle aux problèmes qui doivent être résolus dans la paix, la bonne volonté et la solidarité.

39. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre des affaires extérieures du Commonwealth de la Dominique de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*fin*)

40. M. BANGUI (République centrafricaine) : Un monde en crise, une humanité en désarroi, en péril, menacée d'être emportée dans une conflagration générale, dans un cataclysme apocalyptique, qu'il faut conjurer pour assurer à l'espèce humaine sa survie; un désordre économique et financier chronique, fondé sur des théories et des définitions surannées, insensibles à l'évolution inéluctable du temps, qu'il faut redresser et rationaliser si l'on veut apporter au monde la paix et la justice. Tel est, brossé à grands traits, le tableau de la situation internationale, entachée de dangers et de périls, émaillée d'inquiétude et d'angoisse, qui s'impose à notre réflexion, à notre analyse, au moment où se tient la trente-quatrième session ordinaire de notre assemblée, pour tenter de retrouver, dans un esprit de concertation harmonieuse et sereine qui a toujours caractérisé notre organisation, des solutions appropriées exigées par l'évolution des temps nouveaux aux problèmes si multiples et si complexes qui assaillent l'univers.

41. Mais la réflexion, l'analyse dont il s'agit ici, exige un dépassement; c'est aller au-delà de l'entendu, du possible ou de l'imaginable. C'est, au surplus, aller au-delà

des frontières du concevable pour découvrir les sources inspiratrices du génie humain, non pas pour la destruction et la disparition de l'humanité, mais à l'opposé, pour son bonheur et son bien-être.

42. C'est à cette méditation que doit se livrer notre assemblée au cours des présentes assises pour appréhender, cerner et saisir l'immensité et l'étendue, l'importance et l'urgence de la tâche qui exige de notre organisation une volonté politique et un engagement plus décisifs et plus soutenus.

43. Cette brève introduction situe d'emblée les grandes préoccupations de ma délégation pendant la présente session et constitue en même temps le message de notre foi dans les destinées de l'Organisation des Nations Unies.

44. Aussi voudrais-je, au stade si avancé du débat général, associer ma délégation aux chaleureuses félicitations qui ont été adressées à l'ambassadeur Salim Ahmed Salim pour les éminents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, à l'occasion de sa brillante et indiscutable élection à la présidence de notre assemblée. L'unanimité qui s'est dégagée autour de son élection honore à la fois l'Afrique tout entière, continent d'équilibre et d'avenir, et la République-Unie de Tanzanie, pays qui, après une courte période d'indépendance, a témoigné de sa vitalité, de son dynamisme et de sa maturité politique, et cherche à apporter, avec conviction et résolution, une contribution appréciable au règlement des nobles idéaux de notre organisation et à la paix mondiale. Les nombreuses et vastes expériences, qui sont celles de ce diplomate averti et éprouvé, des problèmes internationaux sont pour ma délégation une source reconfortante de succès.

45. Quant à M. Liévano, l'écrivain et l'homme d'Etat dont nous avons pu apprécier les éminentes qualités, la compétence et la maîtrise avec lesquelles il a dirigé la session précédente, il rallie la satisfaction de ma délégation à celle éprouvée par les autres. Nous voudrions l'assurer du témoignage de nos sincères remerciements.

46. A M. Kurt Waldheim, l'infatigable Secrétaire général acquis à la cause de notre organisation, dont les efforts inlassables en faveur de la réhabilitation et de la crédibilité, de la confiance en l'Organisation des Nations Unies et de la paix mondiale, si fragile, si précaire, si menacée mais tant souhaitée, sont bien connus de tous, je voudrais renouveler le soutien total du Gouvernement et du peuple centrafricains dans son action. Que les vœux de succès de ma délégation l'accompagnent partout où il va, appelé au secours de la paix.

47. D'autre part, nous constatons avec satisfaction que l'universalité de notre organisation, consacrée par sa Charte, s'affirme chaque jour davantage avec l'admission de nouveaux Membres qui viennent chaque année élargir ses dimensions et renforcer son action aux fins de la consolidation de sa vocation, utopique à San Francisco mais devenue aujourd'hui une réalité dynamique et une nécessité vivante, qui se sont imposées d'elles-mêmes en définitive à l'humanité.

48. Aussi ma délégation applaudit-elle avec une grande joie et une légitime fierté à l'entrée de Sainte-Lucie dans la grande famille qu'est la communauté internationale. Nous sommes convaincus que la lutte acharnée qu'elle a menée pour recouvrer ses droits inaliénables, le lourd tribut qu'elle a payé à cet effet et enfin sa soif inextinguible de la justice, de la liberté et de l'indépendance, sont des motifs valables pour ma délégation de croire à son profond atta-

chement à la paix et à sa ferme détermination de participer à l'effort commun pour apporter sa contribution à la réalisation pleine et entière de la volonté exprimée à San Francisco. Aussi m'est-il particulièrement agréable de souhaiter la bienvenue à ce pays au sein de notre organisation et de lui exprimer, au nom de mon pays, de ma délégation et en mon nom propre, les ardents vœux de bonheur et de prospérité toujours croissants que nous formons à l'endroit de son courageux et vaillant peuple.

49. Depuis la trente-deuxième session, notre organisation a franchi une étape non moins importante, riche et abondante en événements qui ont ponctué la vie internationale, menacé de freiner ou de briser sa vitalité et sa volonté de renouveau, son effort d'adaptation à des changements devenus inévitables, qui s'identifient avec les exigences des temps nouveaux. Cet ardent désir de renouveau, cette profonde et légitime aspiration à la paix et à la sécurité internationales devraient, à notre avis, se traduire et s'exprimer par une volonté et un engagement politiques plus soutenus et plus décisifs pour faire courageusement face aux événements de tous genres, afin de conjurer les inquiétudes et les menaces qui pèsent lourdement sur l'avenir de l'humanité et sortir notre organisation des contradictions qui affaiblissent son action et paralysent son élan.

50. Cela dit, je voudrais maintenant procéder aussi succinctement que possible à un examen rétrospectif de la conjoncture politique internationale. Le regard planétaire qui semble indispensable à cet examen révèle des zones sombres et des éclaircies dans le ciel politique mondial, souhaité pur et serein. Malgré les efforts louables accomplis par notre organisation en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la situation mondiale demeure caractérisée par les menaces de conflits, l'injustice et les inégalités socio-économiques.

51. Le monde de demain, un monde meilleur, incarnant la justice et la liberté, les valeurs morales, ne se fera pas à travers un prisme déformant et des idées reçues. L'intelligence qui a permis à l'homme de réaliser des progrès prodigieux, de reculer les limites de ses connaissances, doit être mise au service de son émancipation pour la réalisation de ses aspirations les plus légitimes et de ses droits les plus élémentaires. L'un des grands actes de courage qu'aura accomplis la communauté mondiale en notre époque contemporaine sera le rejet catégorique et sans appel de ces stéréotypes désuets, pour un avenir plus dynamique, tourné résolument vers la recherche du bien-être et du bonheur de l'homme. L'une des caractéristiques de l'homme moderne, c'est sa propension aux idées nouvelles, génératrices de progrès.

M. Naik (Pakistan), vice-président, prend la présidence.

52. Après cette contemplation, non moins superflue, qui situe le niveau des responsabilités et des obligations politiques de notre organisation, je voudrais m'arrêter quelques instants pour me livrer à un examen plus approfondi des récents événements survenus, ça et là, qui, en raison de leur impact politique, militaire, social, économique et culturel, continuent de dominer l'actualité internationale, d'agiter le spectre d'une guerre apocalyptique et de retarder l'échéance d'une paix et d'une sécurité mondiales véritables auxquelles aspire légitimement l'humanité. A l'analyse, ces événements révèlent d'une manière persistante la confrontation des intérêts divergents, l'antagonisme implacable des systèmes idéologiques établis. L'humanité suc-

combera-t-elle à ces contradictions ou relèvera-t-elle le défi et ce serait alors la justice et la paix ?

53. A dire vrai, les manifestations de cet antagonisme et de cette confrontation se sont surtout déroulées ces temps-ci en Afrique et en Asie, devenues aujourd'hui champs de prédilection des conflits hégémoniques qu'entretiennent les grandes puissances pour le transfert de leurs idéologies afin d'étendre leurs zones d'influence.

54. Berceau d'un humanisme qui a su résister aux assauts pernicieux des contingences du temps, l'Afrique a su, dès la nuit des temps, apporter de manière notable sa contribution au rayonnement et à l'universalité de la culture, source d'émancipation. Elle est aujourd'hui le théâtre d'un affrontement idéologique qui s'exprime sur le terrain par des foyers de tension.

55. Inattentives au vent irréversible d'indépendance qui souffle de par le monde, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, sourdes aux cris désespérés des peuples qui luttent avec acharnement pour leur liberté, leur indépendance, et insensibles aux misères humaines des pays en développement, ces grandes puissances continuent d'organiser et d'entretenir leurs rivalités idéologiques, leurs compétitions politiques, militaires et économiques pour retarder l'échéance d'une décolonisation totale et définitive.

56. Le combat mené, ça et là, pour le plein exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de la libre détermination dans le choix de leur système socio-économique, a été toujours libérateur — et il le sera toujours; il triomphera toujours, comme il a déjà triomphé de l'obscurantisme et des forces impérialistes, si fortes et si puissantes soient-elles, parce qu'il est conforme aux aspirations profondes de ceux qui le mènent, parce que devant ce combat rien ne peut résister; il est espoir parce que victoire en définitive.

57. Il est, à tout le moins, regrettable que les puissances occidentales continuent de soutenir par leurs actions multiformes les tenants d'un colonialisme dans sa forme la plus abjecte et la plus barbare, d'un racisme exécrationnel, rendu institutionnel au nom de je ne sais quelle philosophie et que ces tenants retranchés en Afrique australe, dernier bastion d'une époque lointaine et révolue, ne puissent pas tirer des leçons de l'histoire et se rendre à l'évidence de l'époque moderne.

58. Sans nul doute, l'Afrique tourne-t-elle en ce moment les plus tragiques et les plus dramatiques pages de l'histoire de sa décolonisation dont les derniers épisodes, émouvants et pathétiques, cruels et barbares, se déroulent actuellement dans sa partie méridionale.

59. Ainsi, s'agissant du Zimbabwe, le Gouvernement centrafricain a eu, ici comme ailleurs, à exprimer les vives inquiétudes et les grandes préoccupations qui sont les siennes devant la menace à la paix et à la sécurité internationales que constitue la situation dans ce pays, du fait de la violation permanente et volontairement abusive des droits les plus sacrés de l'homme et du refus systématique du transfert du pouvoir à la majorité. De surcroît, la délégation centrafricaine a toujours estimé que toute solution définitive en faveur d'une paix véritable passe, nécessairement et de toute évidence, par ce postulat et sous la bannière du Front patriotique, seul et unique représentant du peuple du Zimbabwe. En d'autres termes, toute solution qui écarterait le Front patriotique serait d'avance vouée à l'échec. Muzorewa et Smith viennent d'en faire à leurs dépens la triste et cuisante expérience, après les élections truquées

dont les résultats ont été rejetés et condamnés sans appel par la communauté internationale tout entière.

60. C'est pourquoi ma délégation accueille avec satisfaction et soulagement les propositions concrètes retenues et adoptées aux assises historiques de Lusaka²; elle est convaincue que la Conférence du Commonwealth saura exercer son influence pour donner une application concrète à ces accords [voir A/34/439-S/13515] qui font désormais date dans l'histoire de l'Afrique.

61. En raison de la nature du conflit, de ses dimensions et de ses implications, dont on ne peut prévoir ni circonscrire le débordement, l'Organisation des Nations Unies, garante de la décolonisation totale — l'un des buts et principes fondamentaux de sa Charte —, doit réaffirmer et assumer ses responsabilités dans cette affaire.

62. En ce qui concerne la Namibie, la situation qui règne dans cette partie de l'Afrique ne cesse de susciter en nous de vives inquiétudes; plus le temps passe, plus les chances d'une solution durable et définitive s'amenuisent et plus celle-ci devient critique. C'est pourquoi, de l'avis de ma délégation, seule la stricte application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 435 (1978) et 485 (1979) du Conseil de sécurité, peut permettre au peuple de la Namibie, sous la bannière de la South West Africa People's Organization [SWAPO], son seul et unique représentant, de réaliser ses profondes et légitimes aspirations à la paix, à la liberté et à l'indépendance totales, dans le respect de son unité et de son intégrité territoriale. Aussi, mon pays réaffirme-t-il solennellement son soutien total à la SWAPO, fer de lance de la lutte armée du peuple de la Namibie, comme il continuera d'apporter son appui sans réserve à tous les efforts qui seront entrepris ici et là en faveur de l'élimination totale de l'*apartheid* qui fait honte à la morale et constitue un défi à la communauté internationale.

63. Dans le même ordre d'idées, je voudrais assurer de nouveau les Etats de la ligne de front, de manière sincère et fraternelle, du soutien moral de mon pays. A eux, nous renouvelons, avec la même conviction et la même foi que toujours, l'expression de notre entière solidarité.

64. Concernant le Sahara occidental, la République centrafricaine, profondément attachée à la liberté, à la paix et à l'indépendance, soutient sans réserve les efforts qui sont entrepris, ici ou ailleurs, en faveur d'un règlement juste et durable de cette question porteuse de risques d'embrasement et d'explosion considérables. Elle se rallie, dans un élan de solidarité, aux décisions prises aux assises de Monrovia, dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine [OUA]³. Pour la République centrafricaine, toute solution juste et équitable passe par l'autodétermination. C'est pourquoi ma délégation voudrait rendre un hommage bien mérité au Gouvernement mauritanien qui vient de démontrer d'une manière éclatante sa solide maturité politique en signant l'accord d'Alger [A/34/427-S/13503, annexe I]. C'est une décision courageuse et sage qui ennoblit la République islamique de Mauritanie et, somme toute, le continent africain tout entier.

65. Le Moyen-Orient, cette terre de conquête depuis les temps immémoriaux, devenue terre d'accueil, berceau des trois grandes religions monothéistes du monde, haut lieu de la tolérance, génératrice de la justice et de la fraternité, est aujourd'hui, contradiction de l'histoire, le théâtre d'une des guerres les plus meurtrières, les plus abominables, d'un des conflits les plus implacables et les plus déchirants qui embarrassent la conscience humaine. La situation qui prévaut dans cette partie du monde, si proche de l'Afrique, continue de susciter les vives inquiétudes de mon pays.

66. Atisée par les luttes d'influence de grandes puissances qui s'affrontent par Etats interposés, dominée par la passion et l'émotion, la situation qui prévaut dans cette région meurtrie par une longue guerre destructive fait peser en permanence sur l'humanité la menace d'une conflagration générale, tant sont grands et considérables les risques d'explosion.

67. De l'avis de ma délégation, la paix, une paix juste et durable qu'appellent de tous leurs vœux les populations concernées, ne peut se réaliser que dans le cadre d'un règlement global. De surcroît, elle estime que la concertation entre les parties en cause d'un conflit n'est pas toujours incompatible avec les buts recherchés, car tout dialogue franc est constructif. Mais pour que ce soit le cas, il faut que la passion cède à la raison, source de lumière.

68. C'est pourquoi mon pays soutiendra tous les efforts qui seront faits, les initiatives prises, ici ou ailleurs, en faveur de l'apaisement, d'un retour au calme conduisant à la paix réelle. A cet égard, ma délégation pense que les accords de Camp David⁴ ne sont pas nécessairement négatifs, parce qu'ils reposent sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

69. Ce faisant, je voudrais proclamer ici solennellement, s'il en était encore besoin, que l'instauration du peuple palestinien dans ses droits légitimes est l'une des conditions *sine qua non* d'un règlement définitif de ce conflit. En même temps, il serait reconnu à l'Etat d'Israël le droit à l'existence dans des frontières sûres et garanties, conformément à l'esprit et à la lettre des résolutions susmentionnées auxquelles mon pays a souscrit pleinement en leur temps.

70. En évoquant le brûlant et complexe problème du Moyen-Orient, je ne peux pas ne pas rappeler l'autre drame, meurtrier et odieux, qui déchire le Liban. Ce pays est aujourd'hui le théâtre d'un affrontement violent, sanglant et destructeur. Avec l'escalade de violence dans laquelle se sont enfermées les parties en cause, l'unité et l'identité nationales du Liban, son intégrité territoriale sont menacées en permanence.

71. Je voudrais espérer que, la paix revenue au Moyen-Orient, toutes les communautés libanaises sauront taire leur animosité et leurs querelles pour une réconciliation nationale qui, seule, garantirait la sécurité et l'indépendance du Liban et permettrait à ses populations de se consacrer à l'œuvre de reconstruction.

72. Dans cette même région de la Méditerranée, la situation figée depuis de nombreuses années déjà à Chypre continue de susciter nos plus vives inquiétudes. Aussi, la reprise des négociations intercommunautaires, annoncée lors de la mission en juin dernier du Secrétaire général,

² Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka du 1^{er} au 7 août 1979.

³ Seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Monrovia du 17 au 20 juillet 1979, et trente-troisième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Monrovia du 6 au 20 juillet 1979. Voir document A/34/552.

⁴ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

semblait-elle apporter une lueur d'espoir, de paix retrouvée pour le vaillant et dynamique peuple chypriote.

73. Mais la suspension de ces négociations, en raison des divergences profondes qui existent entre les parties en cause, a vite couvert d'un doute la volonté réelle des deux communautés de hâter l'échéance d'un règlement satisfaisant. De l'avis de ma délégation, tous les efforts doivent être poursuivis en vue de la reprise des négociations pour un règlement définitif, juste et durable, qui préserve l'unité nationale et l'intégrité territoriale de Chypre.

74. Enfin, en Asie du Sud-Est, la Corée constitue aussi une autre source de préoccupations pour mon pays qui, fidèle à sa politique de dialogue et farouchement opposé au recours à la force comme moyen de règlement des conflits entre Etats, est profondément convaincu qu'il s'agit là d'un problème qui intéresse au premier chef le peuple coréen lui-même. La division d'un peuple, d'une nation, est un des drames les plus déchirants, les plus odieux et les plus cruels qui soient; son identité et sa culture sont menacées d'éclatement et de disparition. C'est dire, en d'autres termes, combien mon pays est profondément ému par la tragédie qui déchire l'héroïque peuple ami de Corée dans sa division. C'est pourquoi j'exhorte les deux parties en cause à ne rien faire qui puisse aggraver une situation déjà tendue où les risques d'embrasement et de conflagration sont réunis et considérables; le tribut que le peuple coréen a déjà payé pour sa division est trop lourd.

75. C'est pourquoi mon pays souhaite vivement que les deux parties reprennent le plus rapidement possible le dialogue en vue de la réunification nationale, indépendante et démocratique de la Corée sur la base des principes énoncés dans le communiqué conjoint du 4 juillet 1972⁵.

76. Au moment où la décennie des Nations Unies sur le désarmement tire à sa fin, il est encourageant de noter, sans optimisme excessif, que la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement général et complet, tenue à l'initiative des pays non alignés, a été un événement important de l'histoire. Pour la première fois, grâce au large débat que cette session a suscité, l'opinion mondiale a pris conscience de la gravité de la situation créée par la course effrénée aux armements, les implications politiques et les conséquences apocalyptiques qu'elle comporte pour la paix et la sécurité internationales.

77. C'est pourquoi ma délégation se réjouit à juste titre de la signature de l'accord résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques⁶, qu'elle considère comme une contribution importante et positive au maintien de la paix et de la sécurité internationales, si chères à notre organisation. Cet accord peut être considéré comme un point de départ pour la continuation des pourparlers et un exemple qui encourage la recherche de solutions réalistes, basées sur un compromis, aux problèmes du désarmement et aux problèmes politiques litigieux.

78. Je me permettrai à présent de consacrer la dernière partie de mon intervention à la situation qui prévaut en ce moment dans mon pays, la République centrafricaine.

79. En effet, à l'aube du 20 septembre 1979, un soleil nouveau se levait, radieux dans les cieux de la Centrafrique;

un soleil n'ayant d'égal dans sa splendeur que l'espoir nouvelle, la volonté indomptable du peuple de Centrafrique de briser à jamais les chaînes de l'oppression et de la tyrannie; un soleil invitant le peuple de Centrafrique à arracher son destin des mains d'un pouvoir condamné par l'histoire; un soleil signifiant pour le peuple de Centrafrique des lendemains renaissants, tout entier axés sur son plein épanouissement à l'intérieur de sa contribution positive dans ses relations avec l'extérieur. Treize ans durant, la Centrafrique a connu des pleurs, des larmes, des traitements indicibles, un véritable cauchemar; 13 ans durant, la Centrafrique a connu la torture, l'assassinat, la mort; 13 ans durant, la Centrafrique a connu le sang, celui de ses nombreux fils et filles disparus dans la nuit et tombés sous les feux des mitraillettes. C'est pourquoi le peuple centrafricain apprécie aujourd'hui à sa juste valeur son retour à la paix et à la quiétude, à la liberté, et son rôle dans le concert des Nations Unies. Treize ans durant, la Centrafrique, citée jusque-là paisible et laborieuse, a vécu une déliquescence politique, sociale et économique rarement connue dans l'histoire des nations. En effet, les institutions tentaculaires n'avaient pour seule caractéristique que la confusion et l'inefficience.

80. Le parti national, le Mouvement d'évolution sociale de l'Afrique noire, n'était plus l'émanation des populations mais l'instrument de leur embrigadement et de leur oppression. Un parti sans grand dessein politique et idéologique, un parti figé dans l'immobilisme, la déraison et le folklore, où les masses laborieuses — femmes, hommes et jeunes —, manipulées à volonté, ne servaient plus que de courroies de transmission des oukases d'un pouvoir despotique. Les membres dirigeants du parti, incultes et sourds aux préoccupations des masses ainsi que des affaires publiques, n'étaient recrutés que sur la base de leur appartenance ethnique, leur servilité et leur cupidité.

81. Un pouvoir et une vie parlementaire inexistantes, un pouvoir judiciaire soumis, des responsabilités gouvernementales confuses parce que bicéphales étaient, en fait, exercés par un seul homme entouré d'un décorum, d'aventuriers et de tortionnaires. Décrets, ordonnances et arrêtés étaient pris dans l'improvisation et l'incertitude, l'incurie et l'inefficience, l'intimidation et la torpeur.

82. L'administration, vidée de sa substance même, était paralysée par l'absence de crédits, le manque, la sous-utilisation et les vexations des agents ainsi que des cadres dont la carrière restait fondamentalement précaire. Elle était truffée d'individus recrutés par favoritisme et népotisme, percevant même des deniers de l'Etat sans exercer de fonction précise. Exangue et anarchique, l'administration connaissait un blocage général dans l'ensemble de ses services.

83. La diplomatie, nouée et dénouée au gré des alliances de vénalité, était conçue et conduite dans l'imprévisible, l'incohérence et le manque de crédibilité sur la scène internationale.

84. Une force publique, complaisante et corrompue, était désarmée au profit d'une police et d'une garde parallèles, pléthoriques et assoiffées de sang.

85. La gestion à vue des deniers de l'Etat était en tous points comparable à un patrimoine privé, sans prévision ni coordination, au profit d'un seul homme.

86. Dans le domaine social, tous les droits, toutes les libertés étaient supprimés, l'individu n'étant assujéti qu'à une série interminable de devoirs.

87. L'éducation, élitiste, était en déclin tant dans sa valeur pédagogique que dans le dépérissement de son infrastruc-

⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.*

⁶ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

ture. Le domaine de la santé était défectueux et impuissant devant une augmentation inconnue du taux de mortalité.

88. Tels sont quelques-uns des traits essentiels d'une vie politique et sociale incertaine, dépendante des caprices et des folies d'un mégalomane toujours en quête morbide de titres, d'honneurs et d'argent.

89. Bien que bâillonné, ne jouissant d'aucune parcelle de liberté, menacé de délation, d'arrestation arbitraire, de torture et de liquidation physique, le peuple de la Centrafrique a toujours résisté et combattu, debout et fier, la tyrannie et l'arbitraire.

90. Des étapes de ce combat libérateur constant ont été marquées par des coups d'Etat ou par des attentats, suivis de répression sanglante en 1969, 1973, 1974, 1975 et 1976. L'instauration, en 1977, d'un régime monarchique, autocratique et rétrograde, devait imprimer au combat de notre peuple une vigueur accrue, une détermination résolue, une volonté inébranlable de victoire.

91. Aussi est-ce avec le sang de ses enfants martyrs, de ses femmes et de ses hommes tombés en janvier et en avril derniers que le peuple de la Centrafrique, mû par son attachement viscéral à la liberté, a fait appel à son seul président, démocratiquement élu en 1964, le président David Dacko, pour mettre à bas un régime honni et décrié par la communauté africaine et mondiale.

92. Le peuple de la Centrafrique l'a fait parce qu'un impérieux devoir le lui commandait. Il l'a fait parce qu'il ne pouvait plus se taire et tolérer d'être soumis à un régime dont les mains étaient souillées du sang de nombre de ses vaillants filles et fils. Il l'a fait enfin parce que telle était l'obligation morale qui lui était dévolue au travers des actions concrètes de soutien de la communauté internationale, au premier rang desquelles il faut citer celle d'Amnesty International, des organisations non gouvernementales similaires, de la France et de l'ensemble des pays amis de la République centrafricaine.

93. Aussi quoi de plus normal pour un peuple longtemps asservi, longtemps privé de liberté de faire appel à l'aide de ses amis pour assurer sa sécurité ? Quoi de plus normal pour ce peuple, dans sa résistance à un pouvoir qui l'avait violé jusque dans sa conscience, de recourir à tous les moyens dont il disposait pour garantir sa liberté retrouvée ?

94. C'est pourquoi je voudrais dire ici à la communauté des nations que constitue l'Assemblée que l'aide extérieure que la République centrafricaine a souverainement demandée à la France, pour maintenir la sécurité sur toute l'étendue de son territoire, est régulière. Régulière dans ses aspects juridiques, parce que prévue par les accords de coopération qui lient ces deux Etats. Régulière dans ses aspects politiques, parce que formulée par des patriotes et des démocrates centrafricains. Régulière enfin dans ses aspects moraux, parce que constituant le seul moyen d'éviter une effusion inutile de sang dans un pays qui n'a que trop souffert.

95. En tout état de cause, la présence de l'armée française sur le territoire centrafricain est temporaire. Elle durera le temps nécessaire à la réorganisation des forces armées centrafricaines. C'est d'ailleurs le souhait exprimé par les masses populaires lors de la marche de soutien au Président de la République, qu'elles ont organisée le 23 septembre 1979.

96. Ce faisant, le peuple de la Centrafrique n'a pas voulu brader sa souveraineté ni ses richesses. Le régime nouveau

que nous voulons promouvoir en Centrafrique n'est que trop conscient du caractère sacré de sa souveraineté et de ses richesses.

97. C'est pourquoi je voudrais, au nom du peuple centrafricain et de son gouvernement, remercier solennellement la France et l'ensemble des Etats et des organisations internationales qui se sont joints à nous dans notre lutte victorieuse contre un régime oppressif et anachronique.

98. En formulant cette gratitude, je ne pouvais dissimuler l'amère déception de mon pays à l'idée du silence coupable gardé par les Nations Unies et l'OUA sur les souffrances du peuple de la Centrafrique, sur les violations massives et flagrantes des droits de l'homme au nom du principe sacro-saint de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats.

99. Ces institutions, dont les principes de base reposent sur la protection des droits et des libertés fondamentales de l'homme, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, ne feront œuvre utile que quand elles cesseront d'être un syndicat de gouvernements dictatoriaux et oppresseurs. Ces organisations gagneraient beaucoup en grandeur si elles se débarrassaient de nombre de leurs principes aussi surannés que désuets, devenus caducs lorsque des populations entières sont l'objet de génocide, de tortures et de massacres de la part de gouvernements reposant sur la dictature brutale et sur l'oppression insensée.

100. Les conditions sont aujourd'hui réunies dans mon pays, la République centrafricaine, pour la mise en place de structures étatiques démocratiques. Le but sera de créer une société d'où seront bannies l'exploitation, l'humiliation et la dictature, une société de justice, axée sur le plein épanouissement de chaque être.

101. De même que le Gouvernement centrafricain s'est déjà attelé à l'assainissement et à la rénovation de l'ensemble des institutions politiques, administratives et sociales de l'Etat, de même il reste persuadé que rien de durable ne pourra être fait sans une promotion effective des droits et des libertés fondamentales de l'homme.

102. Le peuple centrafricain vient de tourner une bien triste page de son histoire et s'est donné un gouvernement provisoire de salut public dont il attend un véritable renouveau. Le gouvernement sait que la tâche qui l'attend sera de longue haleine, tout étant à reconstruire, dans l'unité nationale retrouvée. A cet effet, le gouvernement a instauré le dialogue avec les différentes tendances qui combattaient, de l'extérieur, le régime de Bokassa et dont les principaux leaders se trouvent maintenant tous réunis à Bangui. C'est de ce dialogue que sortira le programme d'action commune.

103. Fondamentalement attachée à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux idéaux de paix, de justice et de coopération, tels qu'ils sont définis par les chartes de l'ONU et de l'OUA, la République centrafricaine, dès sa réinstauration, a immédiatement rétabli toutes les libertés dont le peuple a été privé pendant près de 14 ans, tandis qu'elle déclarait maintenir les accords antérieurs passés avec d'autres puissances et qui, dans leurs dispositions, ne sont pas contraires aux intérêts supérieurs du peuple centrafricain.

104. C'est pourquoi je voudrais proclamer ici solennellement notre foi en la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous nous engageons à ne ménager aucun effort pour faire prévaloir la création, le fonctionnement et l'efficacité des instruments qui seront mis en place soit dans le

cadre de l'ONU, soit dans le cadre de l'OUA pour donner un contenu concret à la réalisation de ce noble objectif.

105. Le peuple de la Centrafrique, qui a été violé jusque dans sa conscience durant 13 sombres années, mesure toute l'ampleur et la grandeur de la tâche. Il demeure profondément convaincu que cela est la tâche assignée à tous les gouvernements et à la communauté mondiale tout entière.

106. Dans le domaine des relations internationales, je voudrais dire que, pour la première fois depuis 13 sombres années, la République centrafricaine est heureuse et fière de faire entendre sa voix dans le concert des nations en tant qu'Etat libre et souverain.

107. C'est pourquoi je voudrais proclamer que, dans ses relations extérieures, la République centrafricaine déploiera une diplomatie nouvelle et active, vouée entièrement à son développement intégral. Elle s'emploiera à faire prévaloir les principes du bon voisinage, du règlement pacifique des différends, d'une coopération libre, souveraine et mutuellement avantageuse, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, du non-alignement, et l'appui à la juste lutte de tous les peuples opprimés.

108. Parallèlement à une situation politique fortement dégradée, la situation économique était catastrophique. Le pays se trouvait en banqueroute totale.

109. S. E. M. David Dacko, président de la République, s'est d'emblée préoccupé de cette situation lorsqu'il déclarait, au lendemain de son accession au pouvoir :

«Pendant 13 ans, le pays a été exploité par celui qui s'en était proclamé empereur et qui a rabaissé notre patrie aux yeux du monde par ses excès, son ridicule et sa folie des grandeurs, puis l'a entièrement ruiné. L'économie est détruite.

«Il n'y a plus de routes, plus de commerce, plus de production; les fonds publics et les aides extérieures ont été détournés par Bokassa et virés sur des comptes en Suisse et en Europe.»

110. Cette déclaration se passe évidemment de commentaires. Mais pour plus ample information des membres de notre assemblée et afin de leur permettre de mieux appréhender le marasme économique dans lequel Bokassa et ses complices ont plongé le pays, il conviendrait d'apporter les quelques éléments de détail ci-après.

111. Sur le plan agricole, la production, dans son ensemble, a subi une régression constante depuis 1969. En 1978, le taux de diminution a atteint 70 p. 100 du chiffre global initial. La production de coton, première ressource d'exportation, est tombée de 60 000 tonnes en 1969-1970 à 28 000 tonnes en 1977-1978. Cette chute de la production agricole s'explique par plusieurs causes essentielles.

112. D'abord, il y a le fait que, pour mieux exploiter les paysans, Bokassa et ses complices s'étaient tous érigés en acheteurs agréés de produits agricoles et avaient, par des mesures impopulaires que personne ne pouvait contester, bloqué les prix d'achat aux producteurs, tandis que les prix de vente ne cessaient de subir des hausses vertigineuses sur les marchés.

113. Il y a ensuite le fait que les organismes de crédit agricole mis en place pour accorder des prêts aux paysans ou aux coopératives de producteurs étaient tous devenus propriétés de Bokassa et de ses complices. Il fallait appartenir à ce milieu pour avoir droit au service de ses institutions.

114. Le non-remboursement des prêts, généralement cumulés ou détournés de leur but par cette caste de privilégiés du régime déchu, a tué tous les établissements qui auraient dû jouer un rôle très important dans le développement agricole de la République centrafricaine. L'encadrement des paysans et les campagnes de vulgarisation agricole ont été purement et simplement supprimés. L'état désastreux des routes, avec presque tous les ponts détruits, rendait très difficiles les communications entre les provinces et la capitale, d'une part, et entre les provinces elles-mêmes, d'autre part. Les crédits ou subventions destinés à l'entretien routier étaient systématiquement détournés par Bokassa et ses agents.

115. A ces causes viennent s'ajouter la disparition de la quasi-totalité des infrastructures sociales en province, notamment des dispensaires, tous en ruine et dépourvus de médicaments, exposant ainsi la masse rurale aux maladies de toute nature, cause d'une élévation importante du taux de mortalité.

116. Il faudrait souligner, enfin, que la pratique de paiement des produits par chèques, lesquels n'étaient pas toujours honorés par le Trésor public centrafricain, n'encourageait guère les paysans.

117. Dans le domaine minier, on a assisté à un véritable pillage du diamant par Bokassa, de telle sorte que la production, qui s'élevait à 1 500 000 carats en 1965-1966, est tombée à 300 000 carats en 1977-1978. Pour garantir ses arrières, Bokassa se promenait toujours avec une mallette pleine de diamants bruts.

118. Malgré un budget chroniquement déficitaire de plus de 4 milliards de francs CFA, soit 16 millions de dollars des Etats-Unis, Bokassa continuait à manifester à outrance sa folie des grandeurs et son goût prononcé pour les dépenses de prestige. Cette mégalomanie a atteint son paroxysme lors de la fameuse cérémonie du couronnement qui, malgré l'obligation faite aux commerçants et à tous les Centrafricains et étrangers d'y contribuer financièrement, a vidé les caisses du Trésor public.

119. Depuis cette date, l'Etat était pratiquement en cessation de paiements. Certaines de nos représentations diplomatiques à l'étranger ont eu à essuyer les pires humiliations. Le volume de la dette extérieure a presque quintuplé et les contributions de l'Etat centrafricain au budget des organisations internationales n'étaient plus honorées dans leur totalité. Cela est triste; pourtant c'était la réalité.

120. Un pays dont l'économie est complètement détruite, un pays sans ressources financières, un pays dont les écoles sont tombées en ruine, un pays où sévissent des épidémies en zones rurales par manque de médicaments dans les dispensaires et les hôpitaux, voilà l'héritage laissé par ce tyran, le sanguinaire Bokassa !

121. Ruinée, la République centrafricaine a besoin de se reconstruire; elle a besoin de rebâtir ses infrastructures économiques détruites, de reconstruire ses écoles; elle a besoin de médicaments; elle a besoin d'une aide alimentaire. La République centrafricaine ressent plus que jamais la nécessité d'une aide urgente de la communauté internationale pour l'œuvre de reconstruction nationale.

122. Pays enclavé, la République centrafricaine ressent plus que tout autre les répercussions de la crise économique mondiale qui sévit depuis 1973 et dont les effets ont été singulièrement amplifiés chez nous par les appétits féroces du dictateur déchu.

123. L'économie mondiale a atteint aujourd'hui les proportions d'une véritable crise. Cette crise découle en partie de la détérioration des termes de l'échange, de l'instabilité monétaire, de l'introduction de mesures protectionnistes par les pays développés, de l'impuissance de la plupart de ces pays à atteindre les objectifs définis pour l'assistance au développement et, d'une façon générale, du manque de leur volonté politique de mettre en œuvre les décisions de la communauté internationale concernant l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial.

M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.

124. Les effets les plus graves de la crise ont affecté les pays en développement et surtout ceux les moins avancés, dont mon pays. Le fait que la communauté internationale n'a pu combler l'écart entre les riches et les pauvres doit l'inciter à rechercher avec urgence des solutions à ce problème, parce que, en dernière analyse, le bien-être économique de toutes les nations est la garantie de la paix et de la sécurité internationales.

125. C'est pourquoi je dis, pour en revenir à mon pays, que le gouvernement, en restaurant la paix et la sécurité, a besoin de l'aide de la communauté internationale.

126. La République centrafricaine est une terre riche et fertile, et son peuple, bien que meurtri, est plein de talent et d'imagination. Nous avons besoin d'une aide financière, matérielle et technique de la part de la communauté internationale pour mobiliser ces ressources et en faire une force pour la reconstruction et la réédification nationales. Nous espérons ardemment que la communauté des Nations Unies nous aidera à raviver nos espoirs.

127. Trente-quatre années se sont déjà écoulées, années décisives, au cours desquelles l'impétueux mouvement d'autodétermination des peuples n'a eu de cesse d'ériger des frontières à de nombreuses nations jadis asservies en Amérique, en Asie et en Afrique. Période courte, certes, dans la vie des Etats, mais combien riche et féconde, où fureurs, crises et succès se mêlent et se confondent face à l'éclatement irréversible des contours de l'universalité. Crises et fureurs aussi bien chez les nantis que chez les moins nantis : crise du sous-équipement et de la pauvreté, crise du surarmement, crise d'identité et de souveraineté dans de nombreux Etats victimes du jeu planétaire d'équilibre des puissances, fureur des populations dont la libération demeure confisquée, crise économique et financière, crise sociale, crise profonde d'une humanité qui se découvre dans sa laideur, dans sa cruauté, dans sa misère morale — autant de maux à conjurer, mais aussi autant de succès ! Succès, parce que l'ONU, en dépit de la diversité de ses composantes, aura réussi, en 34 années, à préserver, même dans des limites souvent précaires, la paix et la sécurité internationales, la compréhension et le dialogue. Elle aura constitué le sûr rempart de protection de la souveraineté des Etats nouvellement indépendants, la tribune privilégiée du combat d'émancipation des peuples encore sous domination coloniale.

128. Telle nous semble être la caractéristique essentielle de ce siècle. Telle nous semble être l'évolution du monde au terme de la décennie qui s'écoule.

129. L'humanité saura-t-elle opérer les mutations nécessaires au cours de la prochaine décennie ?

130. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit dans le débat gé-

néral. Le représentant de l'Angola a demandé à faire une brève déclaration; je lui donne la parole.

131. M. DE FIGUEIREDO (Angola) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec une peine profonde que je prends aujourd'hui la parole. Je désire que l'Assemblée générale sache combien le Comité central du parti des travailleurs du MPLA⁷, le Gouvernement, la population et la délégation de la République populaire d'Angola ont été sensibles aux hommages nombreux qui ont été rendus dans cette enceinte, au cours du débat général qui vient de prendre fin, à feu notre président. Agostinho Neto a été le père de notre nation, l'architecte de notre révolution; il a édicté les principes sur lesquels notre nation a été fondée et fonctionne. Agostinho Neto a été un révolutionnaire, un visionnaire, un professeur, un humaniste, un poète. L'œuvre qu'il a accomplie pour libérer l'Angola et la recherche qui a été la sienne de la stabilité et de la paix en Afrique australe l'ont hissé au rang des grands dirigeants africains. Pour le tiers monde, il a été un grand ami.

132. Sans lui, nous nous trouvons aujourd'hui orphelins; mais pour que la vie et le travail puissent se poursuivre, notre parti, notre gouvernement et notre peuple se sont engagés à suivre la voie progressiste tracée par Agostinho Neto et à mettre en œuvre la politique qu'il a élaborée. Il n'est plus, mais ses idéaux nous guident, ses rêves nous inspirent.

133. Le camarade président Neto avait envisagé de participer à l'une des sessions de l'Assemblée générale, peut-être même cette année. C'est en pensant à cette visite qu'il aurait pu nous rendre que je dirai : "Salut, Agostinho Neto".

134. La communauté internationale sait que mon gouvernement a décrété une période de deuil national de 45 jours. C'est pourquoi nous n'avons pas pris part au débat général; mais je vous demanderai, Monsieur le Président, d'accepter, bien que tardivement, les félicitations sincères de mon gouvernement et de ma délégation pour votre élection à la présidence de cette trente-quatrième session. C'est un sujet d'orgueil particulier pour l'Afrique entière que l'un des nôtres occupe ce poste.

135. C'est parce qu'elle s'est engagée dans la lutte révolutionnaire et qu'elle appuie partout la cause de la libération que la République populaire d'Angola continuera à participer à la partie la plus essentielle de la présente session, bien que nous n'ayons pas fait dans cette enceinte de déclaration politique.

136. Cependant, nous ne saurions rester silencieux devant les tentatives récentes de faire revivre la "politique des canonnières". Où que l'impérialisme apparaisse, nous le condamnons et nous nous tenons prêts à manifester notre solidarité aux régions et aux sous-régions du tiers monde où des activités de ce type semblent être sur le point de se reproduire.

137. Mais nous nous inquiétons d'autant plus lorsque nous voyons notre propre continent africain devenir l'un des objectifs de l'aventurisme européen, surtout si l'on songe que l'Afrique a été le dernier continent à connaître la décolonisation, et que certaines parties de cette terre sont encore traitées comme des colonies par les anciens colons.

138. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Avant de leur donner la parole, puis-je rappeler, une fois de plus, que l'Assemblée générale, à sa 4^e séance

⁷ Movimento Popular de Libertação de Angola.

plénière, a décidé que le droit de réponse serait limité à 10 minutes par question et serait exercé par les délégations, de leur siège. Pour la bonne marche des travaux, je me propose de faire respecter rigoureusement cette décision.

139. M. SHIHABI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : L'Assemblée a entendu avant-hier le représentant de l'entité israélienne exercer son droit de réponse [28^e séance], et il a falsifié les faits lorsqu'il a parlé de l'Arabie saoudite et d'autres pays arabes frères à propos du discours prononcé par notre ministre des affaires étrangères [21^e séance]. Accuser le Royaume d'Arabie saoudite ou les autres pays arabes d'être ennemis de la paix constitue, intrinsèquement, un acte d'hostilité à la paix. Les ennemis de la paix, ce sont ceux qui ont usurpé le territoire de la Palestine, ceux qui ont attaqué la Palestine; ce sont ces bandes d'émigrés sionistes en Palestine qui ont lancé une guerre d'agression contre le peuple palestinien, et ont dispersé ce peuple qui, numériquement, est plus important que bon nombre de pays amis Membres de cette organisation internationale.

140. Les ennemis de la paix sont ceux qui ont eu recours aux armes et qui signent un accord dit "accord de paix", tout en continuant à amasser des armes destructrices et meurtrières à longue portée.

141. Les adversaires de la paix sont ceux qui refusent de reconnaître les droits légitimes d'un peuple propriétaire de sa terre et dont c'est la patrie. Les adversaires de la paix savent très bien qu'ils n'auront pas de répit tant que ce qui appartient de droit aux Arabes ne leur aura pas été restitué. L'entité israélienne, bâtie dès l'origine sur l'agression et l'injustice et qui vit sur une terre usurpée et sur des ressources provisoires, ne peut durer. Certainement, elle compte le temps, qui ne saurait être long pour une entité fragile bâtie sur des bases connues à travers l'histoire, tout comme le régime — le dernier en date — d'Ian Smith qui commence à s'écrouler au Zimbabwe.

142. M. LOEIS (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Si ma délégation prend la parole à cette heure tardive, c'est parce qu'un petit nombre de délégations se sont livrées à de fausses allégations, au cours du débat général, à propos du Timor oriental.

143. Dans la déclaration qu'elle a faite l'an dernier devant la Quatrième Commission⁸, ma délégation a réfuté catégoriquement de telles allégations. Par conséquent, il est inutile que je les répète ici.

144. Comme chacun sait, le peuple du Timor oriental a exercé librement et démocratiquement son droit à l'autodétermination lorsqu'il s'est prononcé pour l'indépendance par l'intégration à l'Indonésie, le 17 juillet 1976; il s'agit là d'un processus tout à fait conforme aux résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale.

145. Auparavant, le peuple du Timor oriental avait connu quatre siècles d'exploitation coloniale, qui s'étaient soldés par une misère et un retard énormes. En outre, la négligence criminelle de la puissance coloniale administrante a créé une situation injuste et un chaos qui ont laissé le Timor oriental en proie à l'anarchie et à la guerre civile lorsque la puissance coloniale est partie. Le peuple de la province du Timor oriental vit maintenant dans la paix et met en œuvre des programmes de développement dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture, de la santé et d'autres domaines, en unité avec le reste de la population de l'Indonésie.

⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Quatrième Commission, 32^e séance, par. 6 à 19, et ibid., Quatrième Commission, Fascicule de session, rectificatif.*

146. Ma délégation regrette que certaines délégations s'obstinent à ignorer la volonté librement exprimée du peuple du Timor oriental. Elles continuent à lancer des accusations fausses sans connaître pleinement les faits de la situation.

147. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Ce matin, Cuba, qui intervenait devant l'Assemblée en tant que porte-parole du groupe des pays non alignés, a attaqué mon pays avec virulence [31^e séance]. On ne peut manquer de noter que Cuba adopte une forme de non-alignement bien particulière. En fait, son comportement permet difficilement de qualifier Cuba de pays non aligné. Comme on ne le sait que trop, Cuba s'est, au cours des 20 dernières années, totalement mise, militairement et politiquement...

148. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais appeler l'attention du représentant d'Israël sur le fait que, selon la tradition de l'Assemblée en matière d'allocutions prononcées par des chefs d'Etat, aucune déclaration dans l'exercice du droit de réponse ne peut être faite dans la salle de l'Assemblée générale. Le représentant d'Israël peut toutefois communiquer sa réponse sous forme écrite.

149. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Avec tout le respect que je vous dois, Monsieur le Président, j'avais cru indiquer clairement que j'avais l'intention de répondre à la déclaration faite par le Président du groupe des pays non alignés. Vous avez, Monsieur, présenté vous-même l'orateur en cette qualité, et dans les premières phrases de sa déclaration il a déclaré explicitement qu'il s'adressait à l'Assemblée en cette qualité-là. Il me semble donc parfaitement justifié d'exercer un droit de réponse.

150. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je n'ai pas l'intention d'engager un dialogue avec le représentant d'Israël, surtout qu'il s'agit, en fait, d'une question de courtoisie et de tradition. Il est vrai que le chef d'Etat de Cuba a dit qu'il s'adressait à l'Assemblée en sa qualité de président du mouvement non aligné, mais il est tout aussi vrai qu'il reste le chef d'Etat de Cuba et qu'il a été reçu ici avec tout le cérémonial d'usage pour un chef d'Etat. Dans ces conditions, j'en appelle personnellement au représentant d'Israël pour qu'il se conforme à la tradition de l'Assemblée.

151. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais poursuivre. Comme on ne le sait que trop, Cuba s'est, au cours des 20 dernières années, totalement mise, militairement et politiquement, à la pleine disposition d'une certaine superpuissance. Ses soldats sont toujours prêts à se faire les mandataires de l'expansionnisme et du néo-colonialisme soviétiques dans tous les coins...

152. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je suis désolé de devoir interrompre le représentant d'Israël, mais on vient de me faire part du fait que la tradition dont j'ai parlé a toujours été respectée — c'est-à-dire qu'il ne peut pas y avoir exercice du droit de réponse dans la salle de l'Assemblée générale lorsqu'il s'agit d'une allocution prononcée par un chef d'Etat. Je pense qu'en l'espèce il serait mal venu de rompre avec la tradition. Je pense que la procédure correcte à suivre, pour le représentant d'Israël, est celle que j'ai mentionnée. Ce ne serait pas là faire une exception en ce qui concerne le chef d'Etat de Cuba; la tradition a été respectée chaque fois qu'un chef d'Etat a pris la parole devant l'Assemblée. Si nous commençons à rompre avec la tradition dans le cas d'un chef d'Etat, nous créerons alors un précédent qui aura un effet défavorable

sur la dignité de l'Assemblée. Les chefs d'Etat qui prennent la parole devant l'Assemblée disent parfois des choses qui ne sont pas pleinement acceptables pour l'une ou l'autre délégation. Cependant, on a respecté la tradition qui veut qu'aucune déclaration comportant exercice du droit de réponse ne soit faite dans la salle de l'Assemblée générale; à parler franc, j'entends adhérer strictement à cette tradition, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement.

153. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Compte tenu de votre déclaration, Monsieur le Président, je voudrais m'en tenir, en ce qui concerne Cuba, à une déclaration particulièrement injurieuse faite au sujet de mon pays et de mon peuple, et qui appelle une réponse...

154. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant d'Israël doit savoir que, depuis que j'ai assumé la présidence de l'Assemblée, j'ai essayé d'agir de manière aussi équitable que possible. Il doit savoir que je l'ai fait pour toutes les délégations, y compris la sienne. Mais je ne puis permettre que, dans ce cas, on rompe avec une tradition que l'Assemblée a respectée tout au long des années. Si, donc, le représentant d'Israël a des objections à ma façon de faire, je devrai céder à l'Assemblée de statuer.

155. M. BLUM (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Je ne conteste pas votre décision, Monsieur le Président, mais je voudrais poursuivre ma déclaration sans parler de Cuba.

156. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Si le représentant d'Israël parle sans se référer à la déclaration faite ce matin par le chef d'Etat de Cuba, mais seulement aux autres déclarations faites ici, il peut continuer. Cependant, s'il fait à nouveau état de la déclaration de Cuba, je devrai l'interrompre immédiatement.

157. M. BLUM (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Etant donné que Cuba n'est que l'écho de la voix de son maître...

158. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Il me semble que le représentant d'Israël souhaite exercer son droit de réponse malgré tout ce que j'ai dit. Je pense que l'Assemblée sera d'accord avec moi pour reconnaître que, dans ce cas précis, c'est là chose absolument irrégulière et en contradiction avec la tradition établie.

159. Comme je sais que le représentant d'Israël est tout particulièrement attaché au maintien des traditions et au respect du règlement intérieur, et comme je tiens à ce que nos travaux se déroulent de manière ordonnée, je ne voudrais pas me trouver dans l'obligation de devoir refuser de lui donner la parole.

160. Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël peut toutefois communiquer sa réponse sous forme par le chef d'Etat de Cuba, je ne lui donnerai plus la parole.

161. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, déférent à votre décision, je voudrais répondre à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique [7^e séance].

162. Le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a parlé de questions des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il ne peut sûrement pas s'attendre que l'Assemblée ne soit pas au courant de l'effroyable bilan de l'Union soviétique en matière de droits de l'homme et qu'elle se laisse bernier par le représentant de l'archipel du Goulag. Par exemple, si la vie dans son pays est aussi idyllique que le représentant soviétique voudrait nous le faire croire, je me demande s'il peut expliquer pourquoi, au cours des deux derniers mois seulement, trois grandes vedettes

du ballet du Bolchoï et deux patineurs soviétiques qui sont des vedettes internationales ont jugé nécessaire de chercher asile loin des rivages soviétiques.

163. L'année dernière, l'Union soviétique a intensifié la campagne qu'elle mène quotidiennement contre le peuple juif par le truchement de la presse et de la radio-soviétiques. Je ne vais pas fatiguer l'Assemblée avec les éléments odieux dirigés contre mon peuple et qui sont si largement diffusés aujourd'hui en Union soviétique. Je ferai simplement observer que, tout comme ce document antisémite notoire qu'on appelle les "Protocoles des Sages de Sion" fut monté de toutes pièces à la fin du siècle dernier dans la Russie tsariste, les autorités soviétiques continuent aujourd'hui à régurgiter, dans la même tradition obscène, vils mensonges et calomnies à l'encontre des juifs et de l'Etat juif.

164. Je voudrais maintenant parler brièvement du nouveau point de l'ordre du jour proposé par l'Union soviétique, qui s'intitule "Inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales" et a été présenté par le Ministre des affaires étrangères de ce pays dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale le 25 septembre 1979. A cette occasion, M. Gromyko a déclaré :

"Il est évident que tous les Etats Membres de l'ONU adoptent une position dépourvue d'équivoque envers l'hégémonie. Ils doivent la condamner, barrer la voie à toutes tentatives d'hégémonie dans les affaires mondiales." [7^e séance, par. 189.]

165. L'Union soviétique croit-elle vraiment que le monde a oublié que c'est le quarantième anniversaire de l'ignominieux "Traité de non-agression" qu'elle a signé avec l'Allemagne nazie le 23 août 1939 ? Ce pacte a accéléré le déclenchement de la seconde guerre mondiale. Dans le "Protocole additionnel secret", l'Union soviétique et l'Allemagne nazie énonçaient leurs revendications hégémonistes sur la Pologne. Ce protocole secret faisait également état de "réarrangements territoriaux et politiques" des Etats baltes et a ouvert la voie à l'occupation soviétique, après la seconde guerre mondiale, ainsi qu'à l'hégémonisme sur la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie; elle a donné lieu finalement à l'imposition brutale de l'hégémonisme soviétique sur le reste des Etats captifs dans le bloc soviétique, pour ne pas parler d'annexion pure et simple de larges territoires de divers pays. L'empire colonial soviétique, à l'heure actuelle, illustre l'hégémonisme sous sa forme la plus pure.

166. Le représentant permanent de l'Union soviétique, en présentant ce nouveau point au Bureau, a défini l'hégémonisme comme "le désir de certains Etats de dominer d'autres Etats et d'autres peuples"⁹. Cependant, comme l'a déclaré à juste titre M. Gromyko, il ne peut y avoir d'ambiguïté en la matière. Il ne peut y avoir non plus deux poids et deux mesures.

167. La présence de forces de combat soviétiques dans les deux hémisphères ne constitue-t-elle pas "une tentative d'hégémonisme dans les affaires mondiales" ? L'intervention militaire de l'Union soviétique, par personne interposée, en Angola, en Ethiopie, au Mozambique, au Yémen du Sud, en Syrie, en Iraq et en Libye, est indéniable. L'Union soviétique vient de doubler sa capacité de combat dans les îles Kouriles, au Japon. Les conseillers militaires soviétiques aident activement le Viet Nam dans la poussée pour s'assurer l'hégémonie sur l'Asie du Sud-Est. Et par-dessus tout cela, l'Union soviétique aide activement Cuba à ren-

⁹ *Ibid.*, trente-quatrième session, Bureau, 3^e séance, par. 4, et *ibid.*, Bureau, Fascicule de session, rectificatif.

forcer son armée pour que ce pays puisse mener des guerres par personne interposée pour le compte de l'Union soviétique dans plus de 20 pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Tout cela, il faut croire, n'est pas de l'"hégémonisme" d'après les normes soviétiques.

168. Voilà le véritable visage de la superpuissance qui donne des leçons à Israël, petit pays indépendant que j'ai l'honneur de représenter, sur des questions telles que l'occupation, l'expansionnisme, le terrorisme et le militarisme.

169. M. HAYDAR (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Compte tenu de l'heure tardive et du fait qu'aucun point n'a été soulevé qui mérite une réponse, je renonce à exercer mon droit de réponse à cette séance.

170. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous arrivons à la clôture du débat général de la trente-quatrième session et je voudrais dire la profonde satisfaction que me procure l'importance manifeste que les Membres de cette organisation ont accordée à ce débat. Comme tous les Membres le reconnaîtront, cette importance ressort du nombre des participants, qui s'élève à 143 — le plus grand nombre de pays ayant pris part au débat général dans les annales de notre organisation —, et de la valeur même des déclarations. Nous avons entendu d'importantes déclarations de 13 chefs d'Etat ou de gouvernement, de 13 vice-présidents ou de vice-premiers ministres, ainsi que de 102 ministres des affaires étrangères et de plusieurs autres ministres. L'Assemblée a également eu l'insigne honneur de recevoir Sa Sainteté le pape Jean-Paul II et d'entendre son importante allocution [*17^e séance*].

171. Parmi les chefs d'Etat, certains ont pris la parole devant l'Assemblée au nom de leur pays et d'autres au nom de larges groupes de pays. C'est le cas du Président du Libéria, M. William Tolbert, qui s'est adressé à l'Assemblée au début de notre présente session en sa qualité de président en exercice de l'OUA [*19^e séance*], et du Président de Cuba, M. Fidel Castro Ruz, qui, ce matin, s'est adressé à l'Assemblée en sa qualité de président de la Conférence des pays non alignés [*31^e séance*].

172. Sans vouloir diminuer l'importance des débats des sessions antérieures, je suis convaincu que la présence parmi nous d'un si grand nombre d'éminents hommes d'Etat et de dirigeants du monde montre clairement qu'ils se préoccupent tous de l'importance et de la dimension toujours croissante des problèmes complexes auxquels les nations du monde doivent faire face. C'est la preuve que ces dirigeants ont confiance en l'Organisation des Nations Unies en tant que tribune universelle d'où se dégagera le consensus des consciences de l'humanité et grâce à laquelle la justice et la dignité humaine pour tous, sans exception, deviendront un jour réalité. Comme l'a déclaré Sa Sainteté le pape Jean-Paul II dans son allocution :

"Permettez-moi de souhaiter que l'Organisation des Nations Unies, en raison de son caractère universel, ne cesse jamais d'être le forum, la tribune élevée d'où l'on évalue, dans la vérité et dans la justice, tous les problèmes de l'homme." [*Voir 17^e séance, par. 19.*]

173. Tous les participants au débat général ont souligné la nécessité urgente d'accorder aux Nations Unies un rôle plus large en tant qu'instrument irremplaçable de paix, de justice et de coopération internationale. Je suis plus convaincu que jamais, compte tenu de l'engagement et de la détermination de tous les Etats Membres, que notre assemblée saura traduire en actes positifs plusieurs suggestions et recommandations importantes qui ont été faites au cours du débat afin que des solutions soient trouvées à de nombreux problèmes critiques et complexes qui se posent à la communauté mondiale. Je voudrais, en particulier, rendre hommage à ceux qui ont participé au débat général pour les remarques constructives qu'ils ont faites sur différents points, lesquelles, j'en suis certain, feront l'objet d'un examen attentif de la part de tous les membres. Mon expérience de l'Organisation m'autorise même à dire que ce débat général a été l'un des plus intéressants, des plus constructifs et des plus inspirants.

174. Même au risque de parler quelque peu prématurément, je voudrais déjà remercier tous les membres de la coopération exemplaire dont ils ont fait preuve à mon égard et à celui des autres présidents dans la conduite du débat, en respectant les décisions prises au début de la session en ce qui concerne l'organisation de nos travaux. Le fait que, en dépit du nombre sans précédent de participants, le débat s'est terminé en respectant le programme établi se passe de commentaires. Je veux exprimer l'espoir que cette bonne volonté et cette coopération se manifesteront tout au long de la session.

175. Enfin, je saisis l'occasion pour exprimer ma profonde gratitude à tous les orateurs et à tous les représentants qui m'ont félicité à l'occasion de mon élection à la présidence de la présente session. J'ai été profondément ému par leurs généreuses remarques. Comme je l'ai dit au début de la session, je considère la décision unanime de l'Assemblée comme un honneur pour mon pays et un hommage rendu à mon continent et à l'OUA qui, en me faisant confiance, ont permis mon élection. En prenant acte des vœux exprimés par tant de représentants, je renouvelle mon engagement de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour me montrer digne de la confiance qu'ils ont placée en moi. Ce faisant, je suis encouragé par le fait que je peux compter sur la coopération de toutes les délégations qui me faciliteront la tâche de diriger les travaux de la présente session.

La séance est levée à 18 h 30.